

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

Membres élus présents : MM. BAILLY – CARMINATI – CAUQUY – CHABERT – MME DAMELET – MM. FALCONNIER – FONTENAT – FRATTA – GIREAU – GROSSAT – JACQUET – JOSEPH - JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT - PIERROT – REY – VERNE – VOISIN

---

#### **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

*Intervention de Jean-Marc BAILLY, Président*

Depuis l'année 2003, la Chambre a décidé un nouveau mode de soutien à ses actions d'enseignement et de formation. Dans ce cadre, un fonds d'intervention a été mis en place en faveur de la formation et de l'enseignement. Ce fonds a en charge le soutien aux actions d'enseignement et de formation présentant un intérêt pour le bassin de BOURG-EN-BRESSE et le département de l'AIN.

Ce fonds est doté conjointement par la CCI de l'Ain et le Conseil Général de l'Ain. Ainsi, en 2012, ce fonds est doté à parts égales de 160 000 €.

Les demandes de financement formulées par les organismes sont examinées par un comité de pilotage composé de deux conseillers généraux : Jean Paul Rodet et Yves Clayette, et de deux membres de la Chambre : votre serviteur et Hervé Pierrot, appuyés, à titre consultatif, par des agents du Conseil Général et de la CCI.

Le comité de pilotage du 13 novembre 2012 a proposé d'allouer les subventions suivantes :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Total</b>	<b>CCI Ain</b>	<b>CG 01</b>
ECAM (Lyon) Ingénieur génie industriel et mécanique	41 056 €	20 528 €	20 528 €
Ecole Technique du Bois (Cormaranche en Bugey) Bac Pro technicien de scierie	14 040 €	7 020 €	7 020 €
Lycée Carriat (Bourg-en-Bresse) Bac Sciences et techniques de l'industrie et BTS industriels	10 214 €	5 107 €	5 107 €
Lycée Professionnel du Bugey (Belley) CAP et Bac Pro technicien du froid et conditionnement d'air	2 464 €	1 232 €	1 232 €
Lycée Professionnel Charpak (Châtillon sur Chalaronne) Bac Pro maintenance des matériels TP	8 540 €	4 270 €	4 270 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 314 €</b>	<b>38 157 €</b>	<b>38 157 €</b>

Ces subventions feront l'objet d'une convention de financement précisant les engagements réciproques et notamment la période de réalisation des dépenses qui couvrira la période comprise entre la date de notification de la subvention et le 31 décembre de l'année suivante.

Il vous est demandé :

- de bien vouloir délibérer sur l'attribution de ces subventions,
- de donner tous les pouvoirs à votre Président pour signer les conventions de financement correspondantes.

LG	JMB

## Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

### DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 26 NOVEMBRE 2012

Objet : **FONDS D'INTERVENTION POUR LA FORMATION**

**L'Assemblée, vu le rapport du Président,**

- **délibère favorablement sur l'attribution des subventions dans les conditions exposées**
- **et donne tous les pouvoirs au Président pour signer les conventions de financement correspondantes.**

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus .....	36
- Nombre de Membres en exercice .....	36
- Nombre de Membres présents .....	23
- Nombre de voix pour .....	23
- Nombre de voix contre .....	0
- Nombre d'abstentions .....	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU  
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY  
Président